



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120271

CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL DE CONCEPTEUR(TRICE)
JOURNALISTE A LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 29 juin 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL DE
CONCEPTEUR(TRICE) JOURNALISTE A LA DIRECTION DE LA
COMMUNICATION**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Direction de la communication travaille actuellement sur la prochaine refonte graphique du magazine municipal et du site d'actualités « Vivre à Niort ». Dans ce cadre, la continuité de service doit être assurée jusqu'au 1^{er} octobre, date prévue de mise en place des deux nouvelles formules. Les équipes du pôle presse seront donc mobilisées, mais un renfort temporaire de personnel est indispensable.

C'est pourquoi, il est proposé de recruter sous contrat un(e) concepteur(trice) journaliste pour une durée de 4 semaines.

Cet emploi sera pourvu conformément à l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et sera rémunéré sur la base d'un des échelons de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire d'attaché pour une durée de 4 semaines.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	5
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON